



SOMMAIRE

Page

- 2 Tourisme social
- 5 Les nouvelles voitures-lits T2
- 6 Le programme Europabus '69
- 7 Mythologie de notre temps
- 8 Réserve électronique des places dans les trains
Wagons spéciaux pour le transport de produits légers
- 9 Les Chemins de fer belges en 1968
- 10 Cure de jeunesse des Chemins de fer néerlandais
- 13 Dédouanement des marchandises en France
- 14 Relevé dans la presse
Paris - Madrid sans changer de voiture
Quais allongés, trains plus longs
- 15 Déclaration-soumission internationale de douane
- 15 Le service d'information à la clientèle
- 16 Transport des containers sous régime de douane
- 17 Messagerie à destination de la Hollande et du Grand-Duché de Luxembourg
- 17 Changement d'adresse de notre agence commerciale en Suisse
- 17 Bruxelles - Munich en une journée
- 18 Emplacements industriels disponibles
- 19 Trafic avec l'Allemagne
- 19 Réédition du tarif international C.E.C.A. no 1001
- 19 La gare de Rungis, meilleur accès des fruits et légumes au marché parisien

Photos: F. Putman.

Conception: P. Funken.

Imprimerie: s.a. Omega, Anvers.



SOCIAL



Le chemin de fer, transporteur de masse, est naturellement orienté vers la satisfaction des besoins croissants du tourisme social. A cet égard la S.N.C.B. a créé diverses formules de voyage que nous croyons utile de vous présenter.

1. LES DEPLACEMENTS EN GROUPE

1.1 En Belgique

Les groupes bénéficient d'importantes réductions et de grandes facilités, pour la réservation des places notamment.

1.1.1. Pour les *groupes scolaires* le minimum de dix élèves payants est requis. Réduction accordée: 50%. Prix maximal: 144 F.

Le personnel enseignant qui accompagne les scolaires bénéficie de la gratuité de transport dès que le groupe compte 15 voyageurs payants, et ce à raison d'un billet par dix voyageurs payants (ou fraction de dix en excédent).

Au personnel enseignant en surnombre est accordé le régime appliqué aux sociétaires (voir plus loin).

1.1.2. Pour les *mouvements de jeunesse* les conditions suivantes sont faites:

S'il s'agit de jeunes gens de moins de 21 ans, pour autant qu'il y ait au moins 10 participants: mêmes avantages que pour les scolaires (voir ci-avant). Pour les personnes de 21 ans et plus qui accompagnent les précédents, une personne par dix (ou fraction de dix en excédent) scolaires payants bénéficie des mêmes avantages que ces derniers. Le surplus est considéré comme sociétaire (voir ci-après).

1.1.3. Pour les *membres de sociétés*.

S'il y a dix participants au moins: 25% de réduction: prix maximal 200 F.

La réduction est portée à 50% s'il est payé pour 20 billets au moins et pour une distance minimale de 100 Km (trajet simple ou aller-retour).

Gratuité: un billet gratuit si le groupe compte de 15 à 50 participants payants; au-delà, un billet gratuit supplémentaire pour 50 ou fraction de 50.

1.1.4. Comment faire la demande?

La demande est faite au plus tard 4 jours avant le voyage sur un formulaire spécial pouvant être obtenu au guichet des gares et dans les agences commerciales de la S.N.C.B. Ce document est à la base de la délivrance des billets et simultanément de la réservation **gratuite** des places.

Si le groupe comporte moins de 20 personnes et qu'il renonce à la réservation des places, la demande de billets peut être remise une heure avant le départ du train.

1.2 En service international

1.2.1. Pour autant que dix personnes au moins voyagent ensemble, des réductions substantielles sont consenties par les différents réseaux européens. L'éventail de ces réductions s'étale de 10% à 65% suivant la composition et l'importance des groupes. Toutes les informations utiles peuvent être obtenues auprès des bureaux de renseignement de la S.N.C.B. et des agences de voyage accréditées par la S.N.C.B.

1.2.2. Des voitures et des trains charters.

Si vous envisagez d'organiser des voyages pour des groupes très importants, il peut être plus avantageux pour vous d'étudier un programme d'affrètement de voitures ou même d'affrètement d'un train. Adressez votre demande à la Direction commerciale des Chemins de fer belges bureau 60.43, 23, Putterie à Bruxelles 1, qui examine dans un minimum de temps chaque cas particulier qui lui est soumis.

2. LES VOYAGES INDIVIDUELS

Aux personnes qui préfèrent le voyage individuel ou en famille, le chemin de fer présente:

2.1 L'abonnement touristique de 5, 10 ou 15 jours

Mis en vente pendant toute l'année, aux guichets de toutes les gares aux prix suivants:

	2e classe	1ère classe
5 jours	500 F	750 F
10 jours	700 F	1.050 F
15 jours	900 F	1.350 F

Cet abonnement permet de voyager pendant la période de validité, sur tout le réseau, y compris celui des autobus de substitution.

2.2. L'abonnement touristique « 5 jours au choix pendant une période de 14 jours ».

Depuis le 1er mai et jusqu'au 30 septembre 1969, les chemins de fer belges mettent en vente un nouvel abonnement touristique qui peut être utilisé 5 jours à choisir dans une période de 14 jours; le prix est fixé à 600 F pour la 2e classe et à 900 F pour la première classe.

2.3. La carte à demi-tarif, vendue dans toutes les gares au prix de 250 F en 2e classe et de 375 F en 1er classe. Le titulaire de cette carte obtient sur le réseau belge pendant un mois complet tous ses billets à prix réduit de 50%.

Les prix de faveur de 125 F la carte en 2e classe et de 190 F en 1er classe sont consentis aux ménages qui prennent au moins trois cartes à demi-tarif simultanément et qui sont titulaires du document « Vacances joyeuses » émis par divers organismes s'occupant de tourisme social.

La formule de la carte à demi-tarif se prête particulièrement bien aux déplacements du père de famille qui réjoint pendant les week-ends sa femme et ses enfants en vacances au littoral ou en Ardenne.

2.4. Carte touristique de Belgique

Les Chemins de fer belges ont édité une carte touristique de Belgique, comportant un

TOURISME SOCIAL

important répertoire de lieux intéressants à visiter.

Les entreprises qui désireraient aider les membres de leur personnel à organiser le meilleur emploi possible de leurs vacances, congés et week-ends, peuvent obtenir auprès de nos services un approvisionnement de ces cartes. Il leur suffit de nous adresser, à cet effet, après l'avoir remplie, la carte postale encartée dans le présent numéro.

3. LES EXCURSIONS ORGANISEES DES CHEMINS DE FER BELGES

Les chemins de fer belges ont organisé une série d'excursions, individuelles ou en groupe, en Belgique ou à l'étranger, qui bénéficient de fortes réductions de prix. Parmi celles-ci retenons plus spécialement :

3.1. « Une journée à la mer » ou « une journée en Ardenne » qui vous font profiter d'une journée entièrement libre à l'endroit que vous aurez choisi.

3.2. Les excursions « un beau jour à... » à destination de villes ou de sites intéressants en Belgique ou juste au-delà de nos frontières.

3.3. Les excursions « train + car » qui, grâce à la combinaison des deux modes de transport, permettent d'effectuer en un jour la visite de régions touristiques plus étendues dans le pays et même à l'étranger.

3.4. « Des voyages individuels ou en groupe de deux à cinq jours à l'étranger » vers le Grand-Duché, la Hollande, l'Allemagne, la France et l'Angleterre.

3.5. Ces divers programmes d'excursions sont joints au présent bulletin. Les entreprises qui désirent en recevoir un approvisionnement pour documenter leur personnel peuvent nous le faire savoir en remplissant la carte postale encartée et en l'envoyant au délégué touristique de leur circonscription, dont l'adresse figure à la liste ci-après.

ARLON :

61, avenue de la Gare, tél. 211.15
Représentant Commercial :
Monsieur CHABOTTAUX
Délégué touristique :
M. SINON.

BRUXELLES :

153B, Boulevard Anspach, tél. 18.60.50
poste 1263
Représentant Commercial :
Monsieur MAUCQ
Délégués touristiques :
MM. GELAN et DELBROUCK.

CHARLEROI :

1, Quai de la Gare, tél. 32.73.73
Représentant Commercial :
Monsieur MAINIL
Délégués touristiques :
MM. DAMINET et GROULART.

CINEY :

Gare, tél. 217.72
Délégué touristique :
M. HENROTIN.

LIEGE :

42, rue de la Casquette, tél. 23.17.13 ou
23.22.85
Représentant Commercial :
Monsieur SCHMITZ
Délégués touristiques :
MM. CORNELIS et LANGE.

MONS :

14, Square F. Roosevelt, tél. 359.79
Représentant Commercial :
Monsieur LARBALESTRIE
Délégués touristiques :
MM. HAYON, MATON et BLANCHART.

VERVIERS :

14, rue Xhavée, tél. 308.40
Représentant Commercial :
Monsieur LEJEUNE
Délégué touristique :
M. PAULUS.

NAMUR :

52, rue Godefroy, tél. 230.84
Représentant Commercial :
Monsieur GHEUDE
Délégué touristique :
M. RENARD.

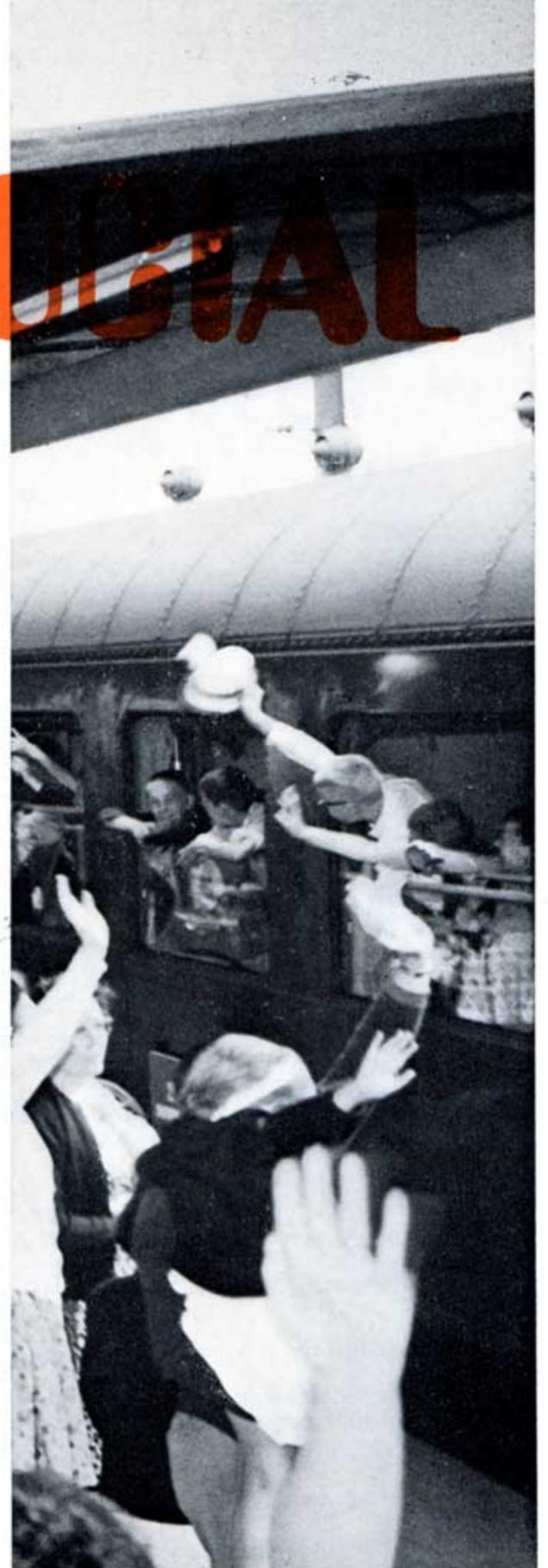
4. POUR LES JEUNES GENS ET LES ETUDIANTS : LES BILLETS « BIGE »

Nous ne voudrions pas terminer ce recensement des diverses formules de voyage par chemin de fer, sans attirer l'attention des dirigeants d'établissements scolaires sur les avantages très importants que consentent les grands réseaux européens.

Aux jeunes gens de moins de 21 ans, aux élèves et aux étudiants (sans limite d'âge) qui se déplacent vers l'étranger pour participer à des programmes de voyages à but instructif. Ces voyages ont lieu par des trains déterminés, mais peuvent être entrepris isolément. Ils offrent des réductions analogues à celles octroyées aux groupes et peuvent dans certains cas atteindre 50%. Voici quelques exemples de prix BIGE :

Paris (aller et retour)	= 386 FB
Milan (aller et retour)	= 1132 FB
Salzbourg (aller et retour)	= 1134 FB

Les billets BIGE peuvent être obtenus auprès des agences de voyage.



Un souci de moins à Bâle pour les voyageurs des W.L.

La voiture-lit du train de Bruxelles-Midi (22h28) à Bâle (6 h) continue jusqu'à Brigue.

Ceux de ses occupants qui, au-delà de Bâle, poursuivent leur voyage dans d'autres directions étaient jusqu'à présent priés de descendre à la gare-frontière française de Bâle. Ils pourront désormais descendre à la gare-frontière suisse, sans sortir du train pour les opérations douanières.

Dans le sens Suisse-Belgique les voyageurs accèderont toujours à la voiture-lit à la gare-frontière française de Bâle.